AVIS PUBLIC
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2025-2026-2027
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière triennal 2025-2026-2027 de la Ville de Rouyn-Noranda sera, en 2027, en vigueur pour son 3e exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au Service de l'évaluation et taxation à l'hôtel de ville au 100, rue Taschereau Est durant les heures et jours normaux d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur le site Web de la Ville (rouyn-noranda.ca).

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 à 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle concerné en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'hôtel de ville ou y être expédiée par courrier recommandé à :

Service de l'évaluation
Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est, C.P. 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

Donné à Rouyn-Noranda, ce 21e jour du mois de septembre 2026
et publié le 30 septembre 2026

Angèle Tousignant, greffière